

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BACHANT (NORD)

Afférent au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	14

Séance du 15 Octobre 2013

L'an deux mille treize et le quinze Octobre

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean GANDIBLEUX, Maire.

Date de la convocation
10.10.2013

Présents : MM GANDIBLEUX, AMASSE, DERCOURT, LEQUEUX, BALLEUX, Mme BREL, Mr DURANT, Mme MINON, Mme DURIN, Mme HUBERLANT, Mme POIRETTE, Mme DESQUIRETZ, MM BAUDRY, RIVART.

Date d'affichage
15.10.2013

Excusés :
Mr ZELANI qui a donné pouvoir à Mr LEQUEUX.
Mme DEMATTE qui a donné pouvoir à Mme DESQUIRETZ.
Mme BUQUOI

Objet : Motion de soutien au centre Européen d'Essais Ferroviaires

La délibération prise par le Conseil Municipal, en date du 18 février 2011, relative à la candidature de la Ville de Bachant pour la réalisation d'un Centre Européen d'Essais ferroviaires, a reçu un avis favorable et le projet a été retenu au grand emprunt.

Le dossier de Réseau Ferré de France, Maître d'ouvrage, fait l'objet d'une concertation publique du 03 octobre au 02 décembre 2013.

Le Conseil Municipal de Bachant, a donné un avis favorable de principe à sa réalisation sur le territoire de Bachant, sous réserve du respect des règles régissant l'environnement du site.

Vu la spécificité de cet équipement, destiné à tester les infrastructures ferroviaires, il contribuera au développement des activités de formation et de recherche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la réalisation du projet sur Bachant, eu égard, à l'opportunité de réhabilitation d'une partie de la friche SNCF de Bachant, d'une superficie de 20 ha, de la redynamisation et du maintien de l'activité industrielle, que doit générer ce projet par ces retombées en Sambre Avesnois, tout en préservant les infrastructures routières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente motion, qui sera déposée au registre d'observation, ouvert dans le cadre de la concertation publique, en Mairie.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

J. GANDIBLEUX

